

LA FGR : son HISTOIRE ... ses EVOLUTIONS ...

Dérouler l'histoire de la FGR, c'est mesurer la portée des évolutions qui l'ont affectée.

*Créée en juin 1936 (il y a 80 ans !), à l'initiative d'une militante du SNI (Marthe PICHOREL), la FGR a tout d'abord été mandatée par le SNI pour fédérer les retraités des syndicats de fonctionnaires de l'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) de la CGT « réunifiée » afin d'améliorer et de faire appliquer le Code des Pensions élaboré par une loi d'avril 1924.

C'est donc une Association de Syndicats (tous CGT) qui est alors créée ; elle est en outre ouverte à des adhérents directs, notamment pour favoriser l'adhésion des veufs et veuves de fonctionnaires.

*En 1947-48 la CGT explose. Les « réformistes », mais aussi les militants qui n'acceptaient pas la mainmise politique du PC sur la Confédération, ont fait scission en créant la CGT-FO, plaçant nombre de Syndicats –dont le SNI et la FEN- devant un choix qui allait rompre leur unité.

Le SNI, sous l'impulsion de son Secrétaire Général Henri AIGUEPERSE, renonce alors à son affiliation confédérale et fait adopter une motion (la motion « BONNISSEL/VALIERES », ce dernier étant le leader du courant « Ecole Emancipée »), laquelle décide de son autonomie provisoire pour maintenir son unité. Le maintien de l'unité, principe essentiel pour le SNI, était aussi une nécessité afin de ne pas compromettre l'avenir de la MGEN qui venait d'être créée sur décision du Congrès unanime de notre Syndicat.

*Cependant, l'unité s'est maintenue au prix d'une concession : l'acceptation de la possibilité d'une double affiliation pour ses adhérents, pro-cégétistes ou pro-FO (adhésion SNI/FEN et adhésion confédérale). Cette situation a perduré jusqu'en 1954, date à laquelle le SNI-CGT a mis fin à son existence consécutivement à une décision du bureau politique du PC, invitant les enseignants communistes à s'engager totalement ... au sein du SNI.

*La scission syndicale a évidemment eu des incidences importantes sur la FGR : la Fédération des Syndicats de fonctionnaires (l'UGFF) se divise. La FGR perd les syndicats restés à la CGT. Elle se compose désormais de syndicats de l'UGFF-FO, des syndicats de la FEN, de syndicats « autonomes » (issus pour l'essentiel de l'ex-CGT unifiée) et, bien sûr, des adhérents directs. On n'est plus du tout dans la configuration initiale !

*La scission de la FEN – une trentaine d'années plus tard – n'a pas affecté fondamentalement la composition de la FGR, les syndicats de l'ex-FEN se répartissant entre UNSA et FSU.

Dans un premier temps tout au moins, le fonctionnement n'a pas été non plus affecté car les responsables de la FGR avaient tous l'expérience d'une longue pratique commune de l'unité interne, certes conflictuelle, dans la FEN et dans le SNI-PEGC.

Mais il est clair que l'émergence de militants retraités plus jeunes, n'ayant pas cette expérience et issus de fédérations concurrentes aux divergences de plus en plus affirmées (notamment du fait de l'influence croissante du SNES au sein de la FSU), a affecté la capacité de dépasser ces divergences.

UN OUTIL AU SERVICE DES RETRAITES

*Fille naturelle du SNI, la FGR est donc née à l'époque où le Code des Pensions n'est toujours pas appliqué intégralement. L'idée est ainsi de « *créer un centre attractif où les plus âgés poursuivront, en liaison avec les plus jeunes, la marche vers un même idéal de justice et de paix.* »

La 2^{ème} guerre mondiale viendra interrompre brutalement l'activité de la FGR. Celle-ci sera officiellement reconstituée le 5 septembre 1944.

... / ...

*Des revendications alors prioritaires : la revalorisation ; la péréquation des retraites ... qui sera obtenue en 1948 à l'issue d'une longue bataille parlementaire ... mais elle n'entrera réellement dans les faits que de longues années plus tard (avant d'être supprimée dans son principe par la loi Fillon/Delevoye de 2003).

*En 1976, la FGR débat par exemple :

- de l'intégration de l'indemnité de résidence (amorcée en octobre 1968, cette opération sera achevée 15 ans plus tard et ce sont 17 points qui seront ainsi intégrés, représentant 14,5% des pensions perçues depuis le 1^{er} novembre 1983) ;
- du taux de la pension de réversion ;
- de l'imperfection de l'indice INSEE ;
- de la possibilité d'un abattement fiscal pour les retraites ;
- du paiement mensuel des pensions (ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence fut en réalité l'objet d'une longue et persévérante bataille où la FGR fut toujours en première ligne, en liaison avec les actifs).

* Mais la décennie 1990 voit se dessiner les premières véritables remises en cause : débat sur l'avenir des retraites, place des personnes âgées dans la société ... La nécessité va donc apparaître de renouer des liens avec les Fédérations de fonctionnaires, de créer des contacts avec les Unions confédérales de retraités et les Associations de la Fonction Publique (Poste, Télécom, Police,...). Des manifestations de rue marqueront cette époque.

...MAIS DES EFFECTIFS EN DIMINUTION CONSTANTE ...

La FGR a régulièrement perdu des effectifs tout au long de ces 25 dernières années.

* Son nombre d'adhérents directs, qui était de 24400 en 1993 a ainsi chuté à 17000 en 2006 pour plonger à 5800 en 2014.

* Au niveau du département de l'Isère, ce nombre est désormais voisin de 100 alors qu'il atteignait 540 au début des années 1990.

* Le nombre total des adhérents syndiqués diminue lui aussi régulièrement sur le plan national : 48000 il y a 10 ans et 41500 en 2014.

Et l'on constate que les nouvelles adhésions sont loin de compenser les départs enregistrés : la FGR est de moins en moins connue dans le milieu des actifs.

... ET UNE ASSOCIATION DE PLUS EN PLUS FRAGILISEE

Le facteur décisif dans la fragilisation de la FGR est dû à une évolution importante des stratégies syndicales :

* Aujourd'hui tous les syndicats, toutes les fédérations syndicales, toutes les confédérations ont développé – ou sont en train de développer – leurs structures syndicales « Retraités » ... et entendent unanimement, non seulement conserver le lien avec les actifs, mais aussi jouer pleinement de leur représentativité.

Or, la FGR est une Association, pas une organisation syndicale « représentative » en droit. De plus, elle ne peut pas prétendre – malgré son nom (FGR-FP) – représenter LA Fonction Publique puisqu'elle n'existe pratiquement pas dans deux secteurs sur trois de celle-ci (Territoriale et Hospitalière).

Elle n'est pas, non plus, une Association reconnue d' « utilité publique ». Elle n'a pas, clairement, les moyens

de ses ambitions. Et comme son dernier Congrès (Poitiers) a démontré qu'il lui était désormais difficile d'établir des compromis entre ses composantes (rejet de nombreux amendements du SE-UNSA), elle n'a plus guère de légitimité.

* Il faut ajouter que le départ discret de Syndicats de FO (et de Syndicats de l'UNSA-Education) avait déjà sérieusement écorné le caractère « unitaire » qu'elle revendiquait, une unité réduite à un quasi face à face conflictuel : la FGR n'est plus – malheureusement – la fédération « Générale » des retraités de la Fonction Publique. C'est la froide réalité !

LA DESAFFILIATION DU SE-UNSA

Le rêve d'unité syndicale, qui avait été l'un des moteurs de notre engagement dans le SNI et dans la FEN d'antan, s'est progressivement effondré. Il nous reste cependant la conviction que la mission première du syndicalisme n'est pas la contestation pour la contestation mais la défense des intérêts des salariés et ce, en toute indépendance ... sans oublier la défense de principes et de valeurs auxquels nous demeurons indéfectiblement attachés (citoyenneté, liberté, laïcité) et qui sont portés par notre syndicalisme.

Lors de son Conseil National du 20 janvier 2016, le SE-UNSA a ainsi décidé de ne pas renouveler son affiliation collective à la FGR-FP. Les raisons qui ont poussé à trancher cette question sont multiples :

* Des enjeux politiques tout d'abord :

Les différences d'appréciations entre une FGR (dominée par la FSU) et l'UNSA-Retraités (structure interprofessionnelle de plein droit), sont de plus en plus manifestes. Ces divergences mettent notre Syndicat, le SE-UNSA et ses militants, en porte-à-faux.

Cela a pu être constaté, par exemple, lors d'une opération « Cartes postales au Président de la République » à laquelle l'une participait et l'autre non. Le fonctionnement de la FGR, jusqu'à présent fondé sur le consensus entre nous et la FSU, n'est plus la règle. Il s'appuie désormais sur le seul fait majoritaire.

Dans le même temps, l'inter-UCR (structure à laquelle participent l'UNSA-Retraités et la FGR) est concurrencée par un « groupe des neuf » auquel participe la FGR mais pas l'UNSA-Retraités : la cohérence des fonctionnements, là encore, est mise à mal !

* Des enjeux d'efficacité :

La question de l'utilité et de l'efficacité actuelles de la FGR a dû être posée en toute lucidité. Aujourd'hui, force a été de constater que les questions liées aux retraites et aux retraités relèvent très largement de l'interprofessionnel. La FGR est repliée sur la seule Fonction Publique d'Etat, ignorant la FP territoriale ou hospitalière. Ce repli est une faiblesse.

* Des enjeux de représentativité :

L'UNSA-Retraités, rassemblant dans une même structure les retraités des trois versants de la Fonction Publique ainsi que ceux du secteur privé, permet aujourd'hui de mieux répondre aux enjeux d'avenir. Elle est reconnue et reçue par nos différents interlocuteurs politiques ou administratifs, aussi bien sur le plan national qu'au niveau départemental ou régional.

Le monde change, les structures doivent évoluer, s'adapter, pour continuer à être utiles aux salariés et, en l'occurrence, aux retraités.

PLUS FORTS ENSEMBLE, DANS L'U.N.S.A – RETRAITES

La décision du Conseil National du SE-UNSA de mettre fin à son affiliation collective à la FGR a été prise à une majorité de 80% des mandats. Elle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016.

C'est une décision lourde de conséquences, qui va affecter profondément l'existence et la vie de la FGR. Et l'on aurait tort de vouloir en minimiser les conséquences. Rappelons en effet que le SE-UNSA représentait plus de 15000 adhérents (retraités) de la FGR en 2014, soit plus de 36% des adhérents syndiqués. Et qu'il était – et de loin – le Syndicat le plus important de tous les Syndicats nationaux de la FGR. A lui seul, il représentait 87% de l'ensemble des adhérents retraités de l'UNSA.

Il sera difficile, dans ces conditions, de prétendre que la FGR demeure un outil « unitaire ». Elle va en outre s'aligner plus ou moins rapidement sur des positions essentiellement contestataires qu'incarnent trop souvent la FSU et de la CGT.

Pour notre part – et vous l'avez compris – ce n'est pas sans regrets que nous quittons cette FGR que nous avons servie et aimée. Mais cette issue était devenue inéluctable, compte tenu des évolutions et des désaccords intervenus tout au long de ces dernières années.

Notre engagement syndical, au sein de l'UNSA-Retraites, aura pour objectif d'aider à la mise en place de structures permettant de répondre en toute sérénité, mais avec une grande détermination, à toutes les questions qui nous concernent en tant que retraités. Nous vous appelons à éviter toute dispersion et à rester unis à nos côtés afin de concentrer sans retard nos forces et nos moyens dans ce combat.

**Les adhérents du SE-UNSA de l'Isère
membres démissionnaires de la FGR-FP**